



COMPTE RENDU DU CDAS DU 2 JUIN 2017

A l'ouverture de la séance, la CGT Finances a lu la déclaration liminaire que vous pourrez retrouver sur le site :

www.financespubliques.cgt.fr/89

Les problèmes soulevés dans notre liminaire concernant des sujets à l'ordre du jour, les réponses nous ont été données au fur et à mesure des débats.

➤ Crédits d'actions locales :

Le budget annuel prévisionnel pour amitiés Finances (bons offerts aux collègues en arrêt maladie supérieur à 1 mois) est déjà pratiquement atteint, car plus d'agents en ont bénéficié. Il est donc décidé de maintenir ces bons jusqu'à la rentrée et de voir pour la fin d'année lors d'un prochain groupe de travail.

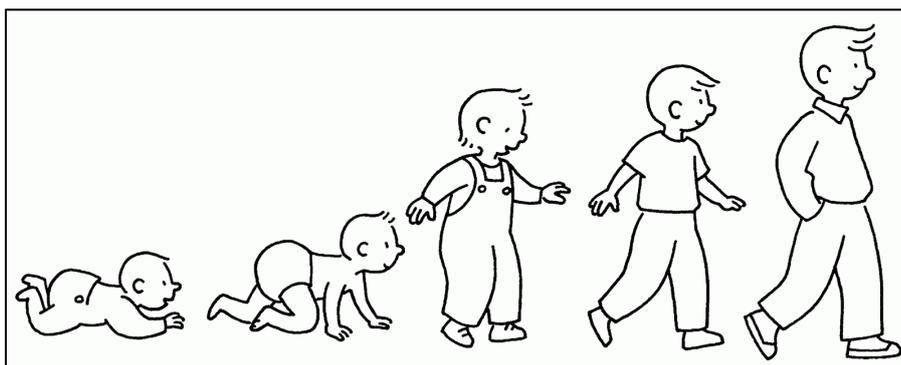


La sortie au parc du PAL verra 33 personnes (dont 3 extérieurs) y prendre part ce qui n'est pas suffisant au vu de la capacité du bus. La sortie est cependant maintenue. Toutefois, des annulations sans justifications (ni justificatifs) ont eu lieu et il a été décidé de ne pas rembourser les personnes concernées.

Une sortie est organisée le 9 septembre prochain à Versailles, le tarif est de 50 € pour les adultes et 35 € pour les moins de 18 ans. Le prix comprend le transport et un pass complet (château et jardins).

Cette année, les bons de rentrée scolaires concerneront un peu moins d'enfants.

Pour l'arbre de Noël, cette année, il y aura moins de cadeaux mais plus de bons cadeaux : les enfants grandissent !!



➤ Titres restaurant dématérialisés - carte Apetiz:

Chaque agent devra être très vigilant lors du dernier trimestre car le report du crédit au 31/12 sur l'année 2018 ne sera pas automatique. Un courriel sera envoyé individuellement à chaque bénéficiaire pour lui demander s'il souhaite ou non que le crédit soit reporté.

Lors du passage des tickets restaurants papier à la carte Apetiz, 14 agents ont souhaité ne pas prendre la carte, 5 agents ont demandé une baisse de la dotation mensuelle (par rapport au 18 tickets mensuels possibles pour un agent à temps complet) et 15 cartes Apetiz ont été rééditées.

➤ CESU 6-12 ans :

Les CESU servent à la garde à domicile, au soutien scolaire, aux cours à domicile... Sur 3 941 dossiers déposés, 3 713 ont été accordés pour un montant moyen de 400 €. 82 % des CESU servent à la garde des enfants.



Vos représentants au CDAS de l'Yonne :

Nathalie ARNASSAND (DDFIP)

Christophe BOUDOT (Douane)

Caroline GERMAIN (DDFIP)

Didier BOURIGAULT (Douane)

